Image not found or type unknown

Enrichissement suite à partage

Par **Regnier**, le **13/01/2017** à **09:48**

Une question fait débat avec le notaire suite au décès de notre mère. Face à 4 héritiers, l'un d'eux récupèrerait une ligne "actions" (34 valeurs airbus à 65 euros soit environ 2215 euros) du portefeuille titre, cessible. Si et dès lors que les 3 autres héritiers récupèrent de manière actée, strictement la même somme , les 3 autres héritiers peuvent ils, pourraient ils arguer d'un enrichissement (à venir donc) et ne pas accepter ce partage pourtant égalitaire ?

merci

Par **youris**, le **13/01/2017** à **10:50**

bonjour,
je pense que c'est le même principe que lorsqu'on hérite de biens immobiliers dont la valeur change à la baisse ou à la hausse dans le temps.
les biens dans une succession sont évalués au jour du décès.
le cours d'une action peut monter mais également descendre.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés